

1ERE EXPEDITION



CAROLLE YANA – Huissier de Justice Associé

5 Cité de Phalsbourg

75011 PARIS 11ème

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE CINQ AVRIL

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires du 19, rue Rollin, 75005 PARIS, représenté par son syndic en exercice, la société Cabinet MOULIN DES PRES, société par actions simplifiée au capital social de 75 264 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° B 314 926 544, dont le siège social est situé 20, rue Linné 75005 PARIS, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, agissant en vertu d'une délibération d'assemblée générale des copropriétaires du 30 juin 2021.

Pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître GRYNWAJC Vanessa, avocat au Barreau de Paris, du Cabinet DGS AVOCATS demeurant 40 rue de Monceau 75008 PARIS, laquelle est constituée avocat.

AGISSANT EN VERTU DE :

Un jugement réputé contradictoire en premier ressort rendu par le Tribunal Judiciaire de Paris le 20 mai 2020, signifié par acte de notre ministère en date du 9 juillet 2020,

Un précédent commandement de payer valant saisie immobilière dressé par acte de notre ministère en date du 21 février 2022 et demeuré infructueux.

A l'effet de dresser le procès-verbal de description du bien immobilier ci-après désigné, le lot n° 33 d'un ensemble immobilier situé à PARIS (75005) au 19, rue Rollin et 40, rue Lacépède, cadastré AJ n° 138 et les 462/10000 tantièmes des parties communes générales.

Tel : 01.42.72.14.08 - Fax : 01.77.65.60.89

Email : constat@actay.fr

Site : www.actay.fr - www.blockchainhuissieray.com

Dossier 902061318 Acte 128028

Cet immeuble a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître DEMORTREUX, notaire à Paris, le 20 février 1954 dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de PARIS 2^{ème} le 23 mars 1954, volume 2309 n° 8.

L'état descriptif de division et règlement de copropriété a été modifié :

- Aux termes d'un acte reçu par Maître PINEAU, notaire à Paris, le 9 juillet 1963, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de Paris 2^{ème} le 11 septembre 1963, volume 5059 n° 18.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître MAGUET, notaire à Paris, le 7 octobre 1966 dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de PARIS 2^{ème}, le 15 octobre 1966 volume 6377, n° 05.

Ce bien appartient en toute propriété à *****, né à Versailles le 20 novembre 1980, avocat, de nationalité française, domicilié *****.

Il a acquis ledit bien immobilier selon acte du 14 août 2014, reçu par Maître Magali LEDENTU-WILLIAMME, notaire au sein de la SCP HEUEL, PORTEJOIE, PIQUET, LEDENTU-WILLIAMME à LONGJUMEAU (91160), dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de PARIS 2^{ème} le 19 septembre 2014, volume 2014 P, n° 4491.

Cette acquisition précède une acquisition en indivision sur acte reçu par Maître Yves SANSON, notaire à AUDIERNE (29000), les 13 et 18 mars 2000 dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de PARIS 2^{ème} le 15 mai 2000, Volume 2000 P n° 3191

C'EST POURQUOI, DEFERANT A LA REQUISITION QUI EST AINSI FAITE :

Je, Jérémie LE PESANT, Huissier de Justice salarié de la SELARL ACTAY Carolle YANA titulaire d'un office d'Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire de Paris, y résidant 5 Cité de Phalsbourg 75011 PARIS, soussigné

Me transporté ce jour à PARIS (75005) au 19, rue Rollin.

Où étant et en présence de Monsieur CHIERE Jean-Louis, géomètre-expert du cabinet PAILLARD

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

L'appartement objet de la procédure se situe au deuxième étage droite du bâtiment situé à droite depuis la cour intérieure de l'immeuble.

L'immeuble est situé dans une rue piétonne dont les extrémités comporte d'un côté un escalier, de l'autre une barrière.

L'accès à l'immeuble se fait par une porte double battante, fermant par un code et un digicode.









Une fois sous le porche, présence d'une batterie de boîtes aux lettres sur la droite, ainsi qu'un compartiment pour les poubelles.

Le bâtiment dont il s'agit se situe sur la droite dans la cour.













L'accès au bâtiment se fait par un digicode. L'appartement dont il s'agit se situe au 2ème étage droite.









Appartement du 2ème étage droite

Après avoir toqué à la porte de l'appartement, une femme m'a ouvert, elle m'a déclaré être Madame *****, colocataire. Je lui décline mes nom, prénom et qualité, ainsi que l'objet de ma visite, ainsi que présenter ma carte professionnelle.

L'ensemble de mes constatations est effectué en sa présence et sous sa direction.

Le géomètre a été chargé de certifier la superficie des locaux, donner tout renseignement sur la conformité des locaux conformément à la législation en vigueur ; l'ensemble de ces éléments faisant l'objet d'un rapport dont l'original restera joint à la minute du présent procès-verbal de description.

La porte palière donne directement dans la cuisine.

Cuisine

Le sol comporte du carrelage.

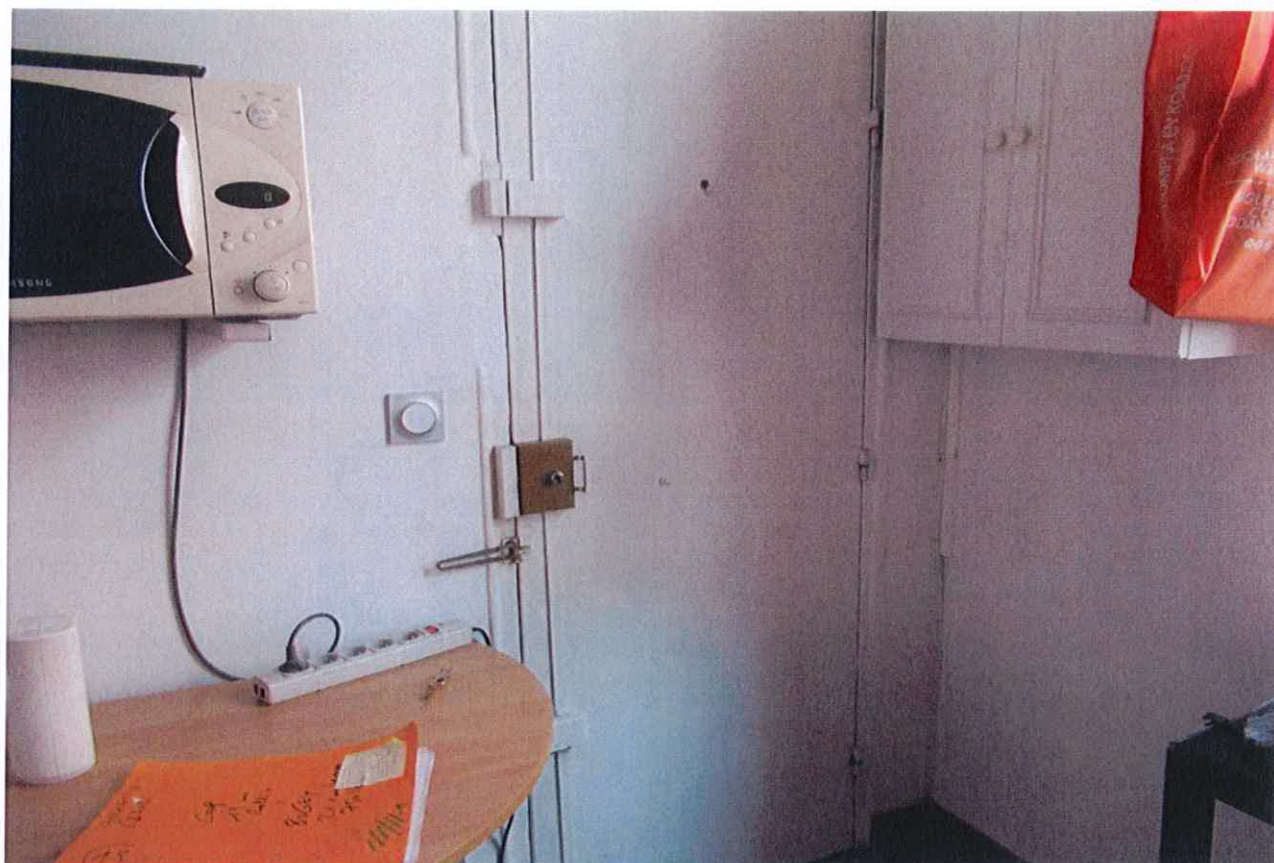
Les plinthes sont carrelées.

Peinture sur les murs.

Au plafond, présence de poutres en bois avec peinture autour. Traces d'un dégât des eaux avec infiltrations d'eau au niveau du plafond visibles, ainsi que de multiples fissurations.

L'équipement comporte :

- un châssis vitré double vantail, huisserie PVC, double vitrage intact.
- un évier,
- des meubles de cuisine,
- des plaques de cuisson à deux points électriques.
- installation électrique avec interrupteurs, prises électriques et points lumineux au plafond.
- Une hotte.

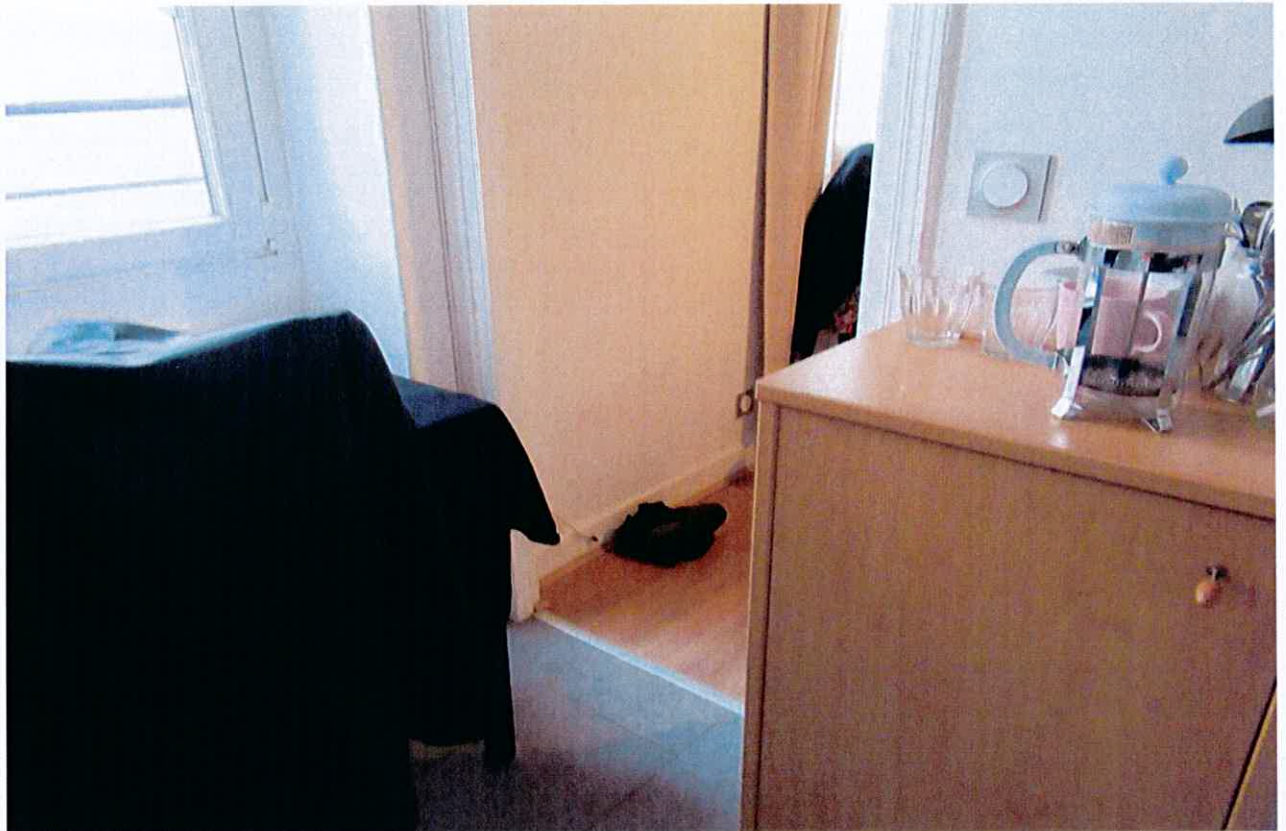
















Pièce principale

Accès direct depuis la cuisine.

Le sol comporte du parquet.

Peinture sur les plinthes, les murs et le plafond en bon état, avec plafond comportant des poutres en bois.

L'équipement comporte :

- un châssis vitré double vantail, huisserie PVC, double vitrage intact.
- installation électrique avec interrupteurs, prises électriques et points lumineux au plafond.
- un placard mural 2 x double porte.
- un radiateur de chauffage électrique.













Salle de bains

Depuis le salon, accès à la salle de bains.

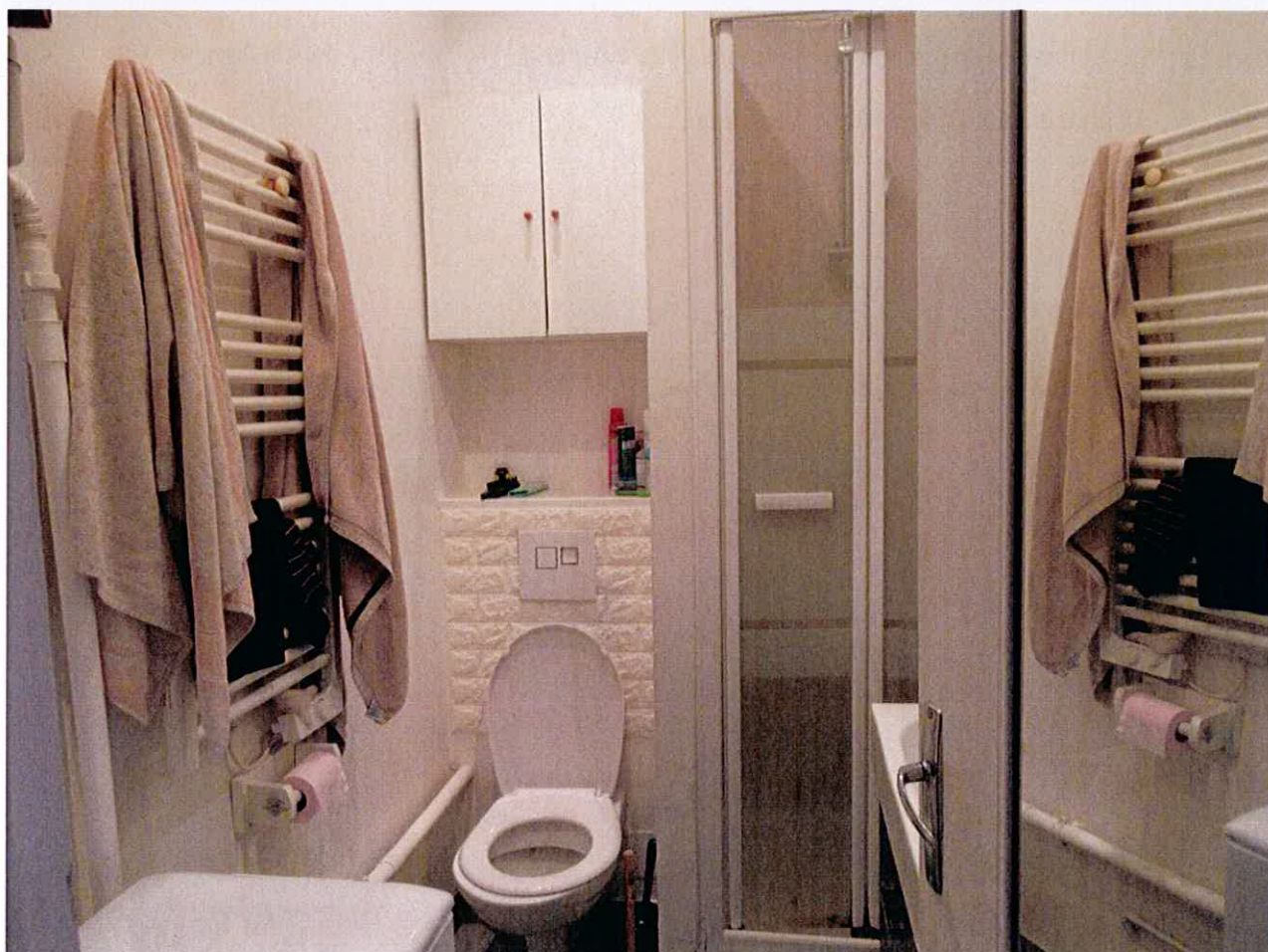
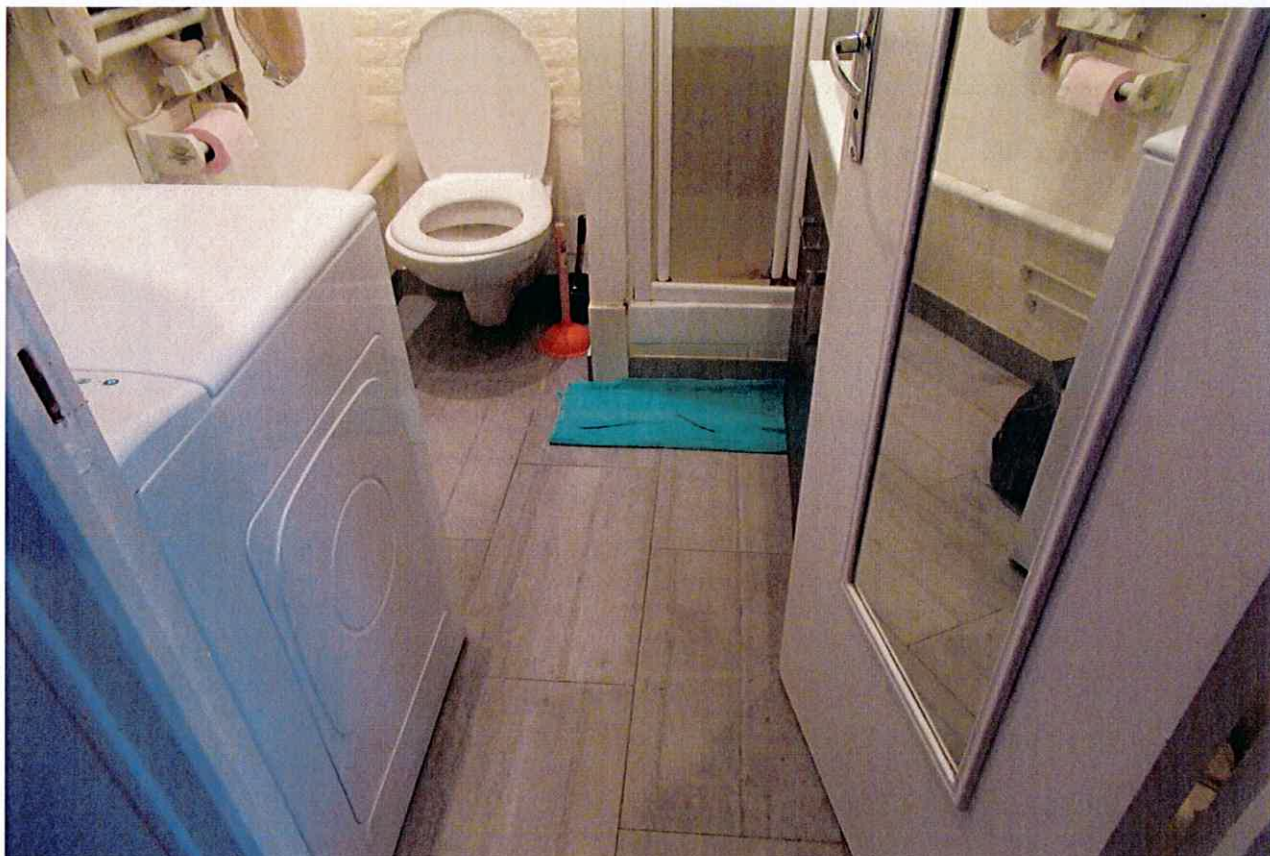
Le sol comporte du carrelage.

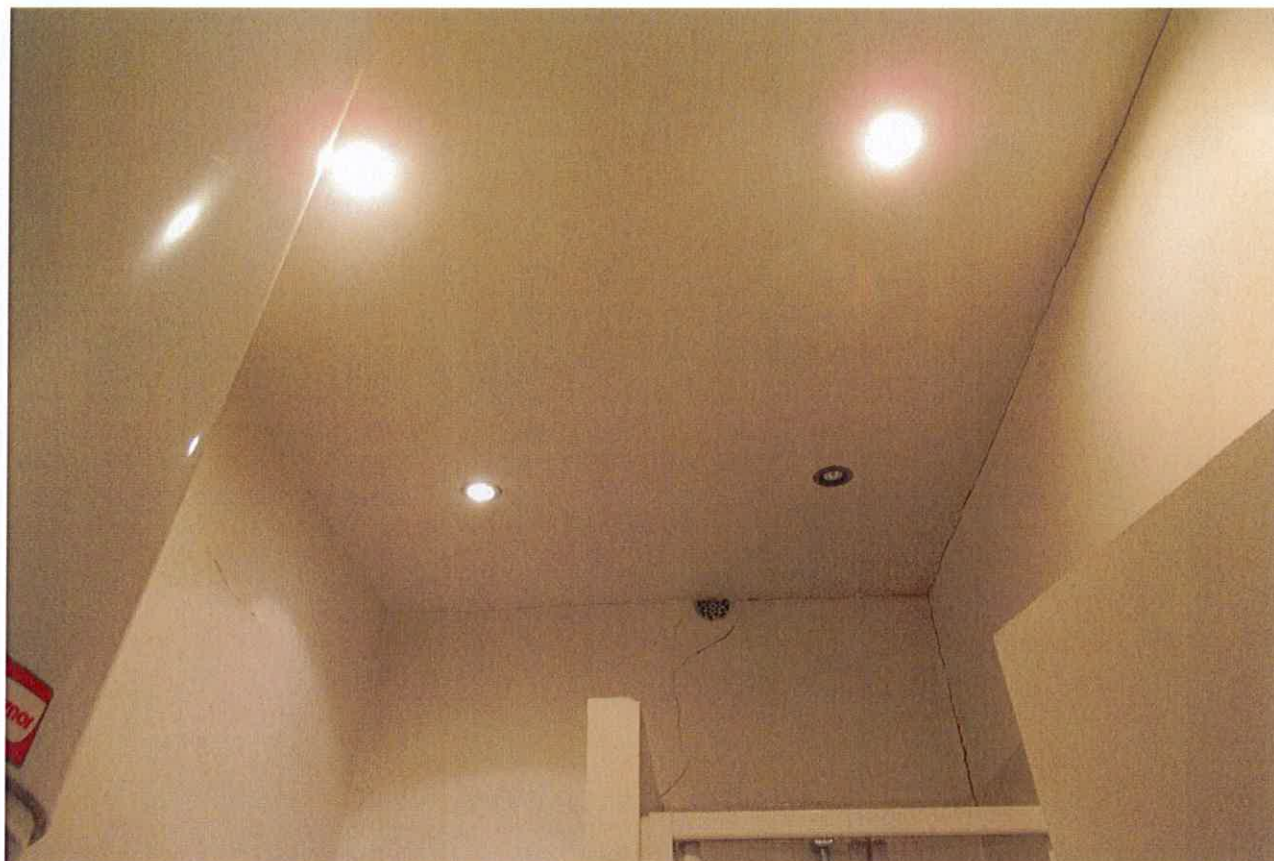
Les plinthes sont carrelées.

Peinture des murs et du plafond en état d'usage, avec de multiples fissurations.

L'équipement comporte :

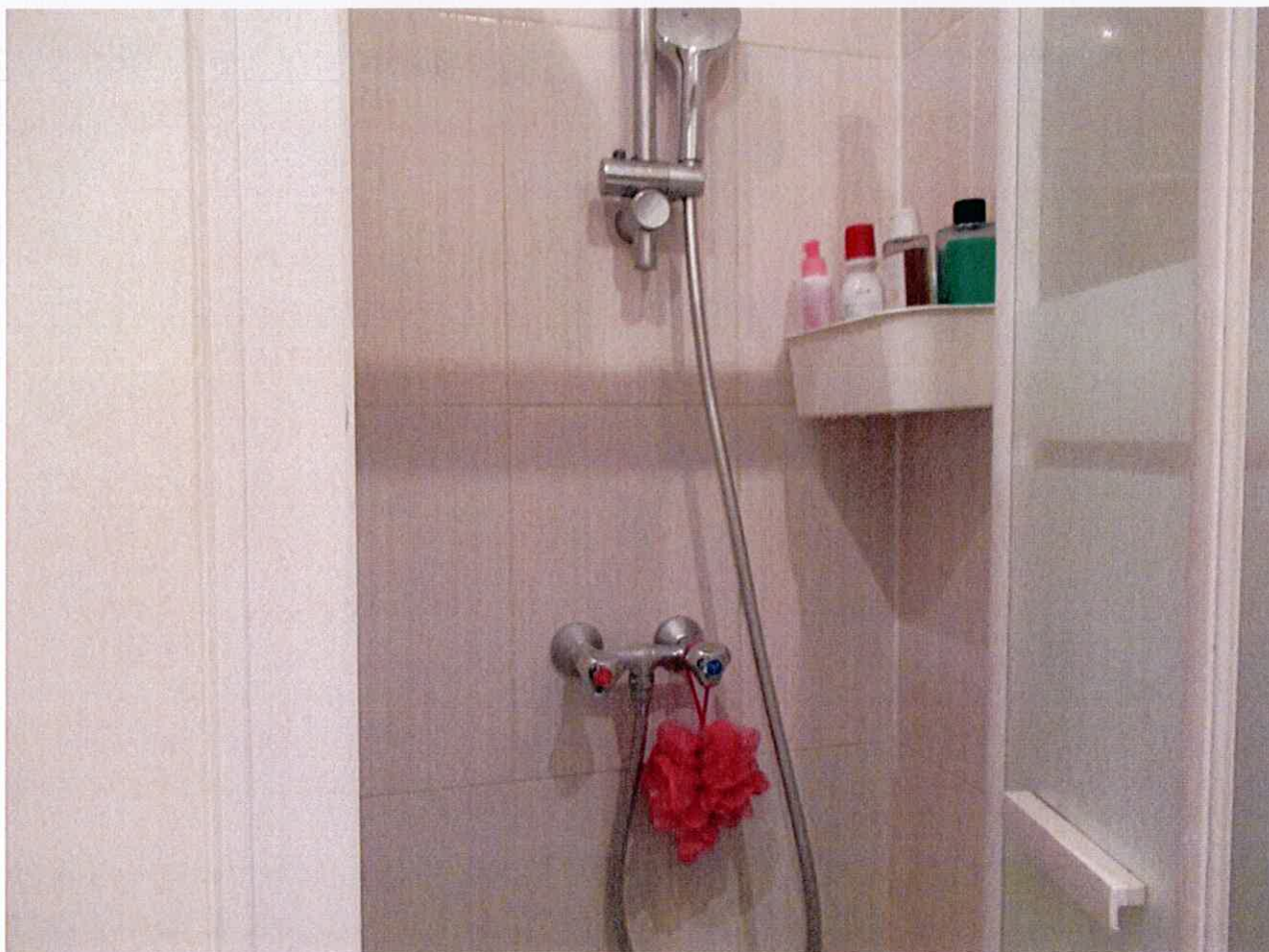
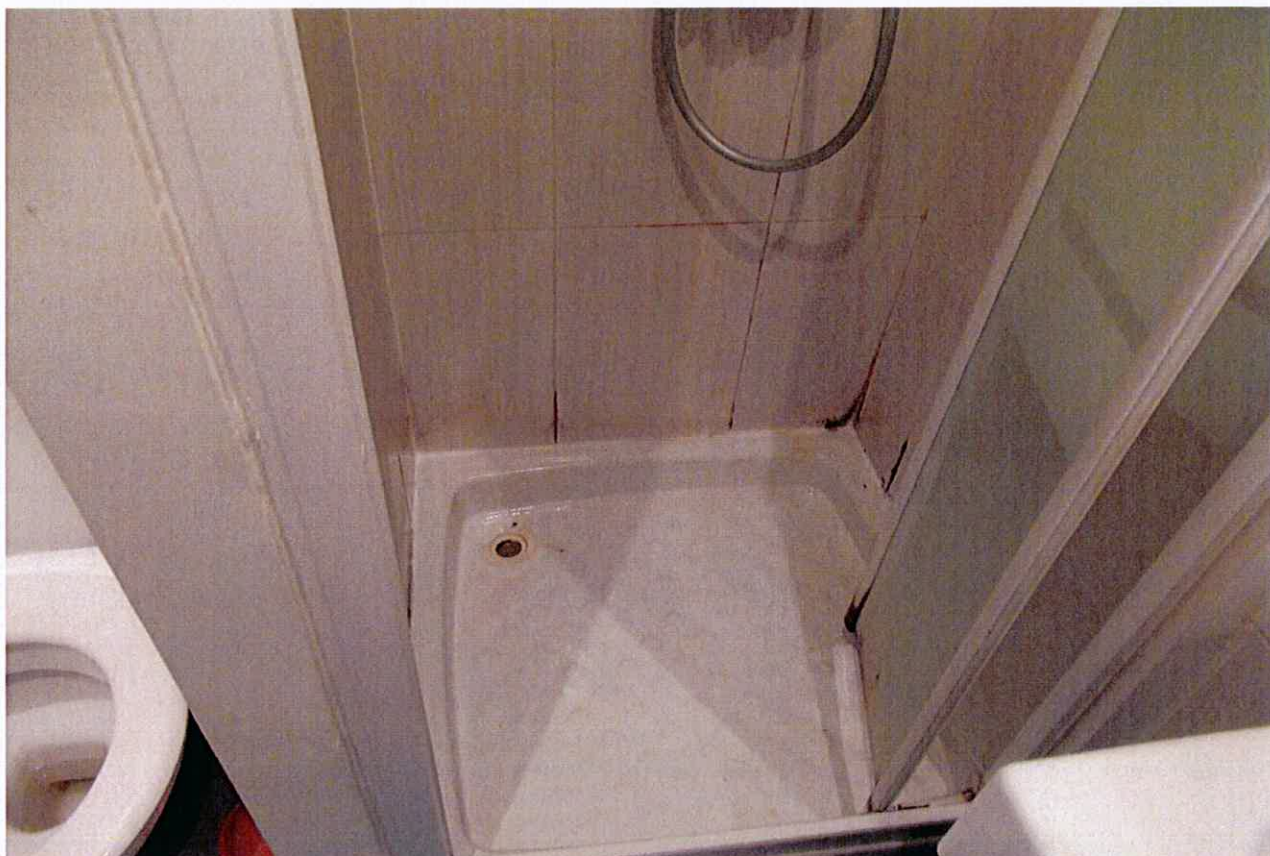
- installation électrique avec prises électriques, interrupteurs, points lumineux en faux plafond.
- une VMC plafonnière.
- un ballon d'eau chaude.
- Un radiateur sèche-serviettes.
- Un lavabo avec robinet,
- Un miroir.
- Une cabine de douche
- Une cuvette de WC,
- un meuble de rangement au-dessus de la cuvette de WC, un autre sous le lavabo.
- un radiateur de chauffage électrique.

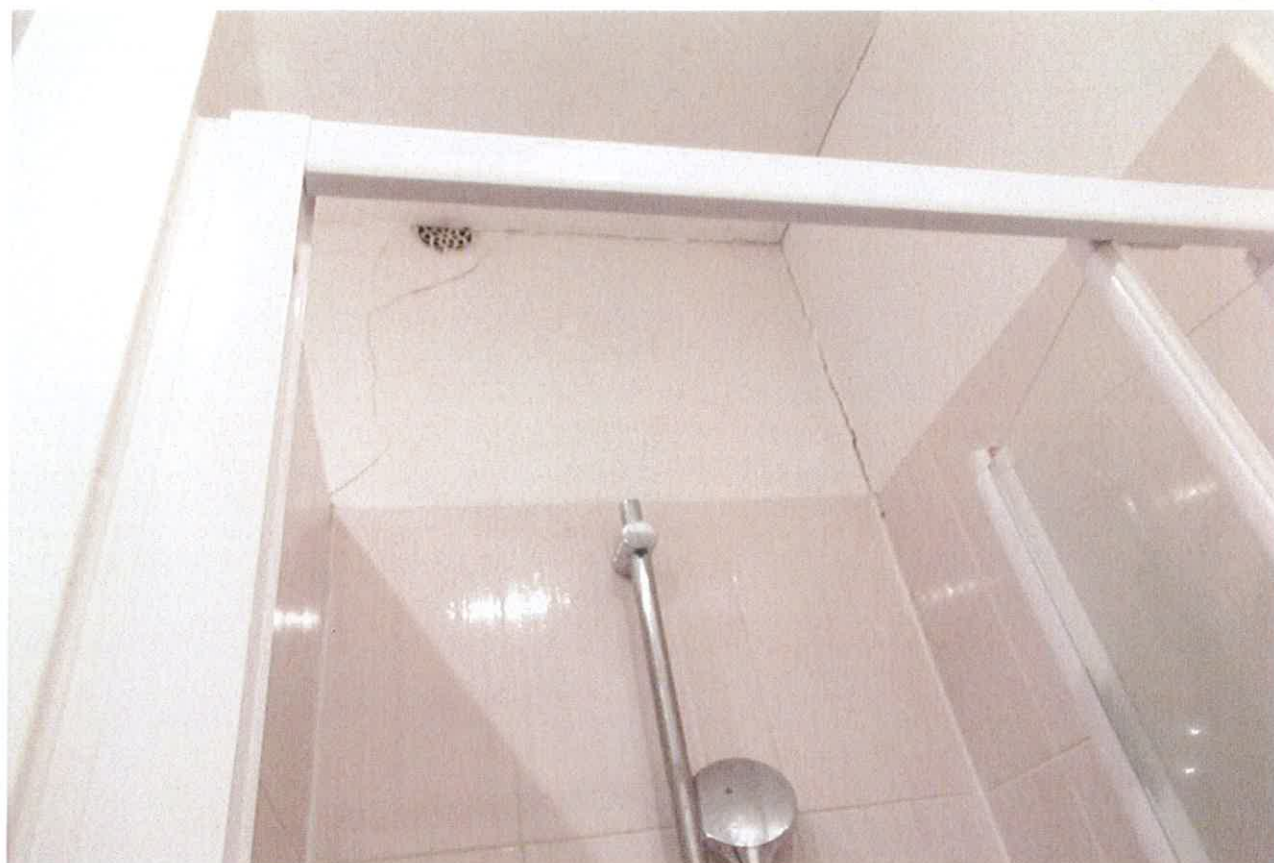


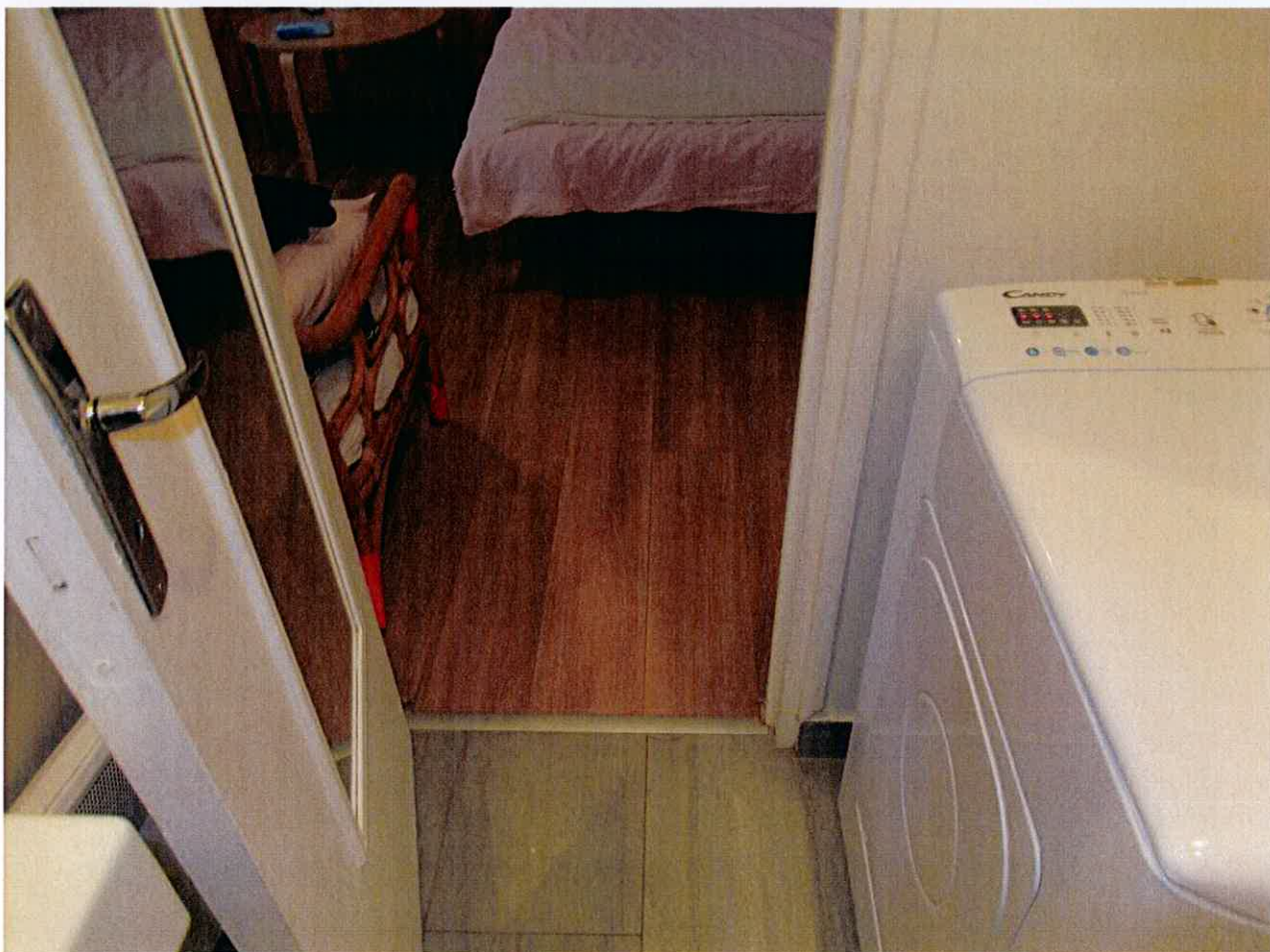
















Photographie du compteur électrique.



Conditions d'occupation

Madame ***** m'indique qu'elle-même et Madame ***** sont colocataires de l'appartement en vertu d'un bail depuis le 15 février 2022 d'une durée initiale de 5 mois, mais qu'elles devraient partir au plus tard d'ici au 28 avril 2022.

Elle m'indique que le loyer hors charges serait de 1 000 € par mois.

Syndic de copropriété

Le syndic de la copropriété est le cabinet MOULIN DES PRES, sis 20, rue Linné 75005 PARIS

Ma mission étant terminée, je me suis retiré.

J'ANNEXE AU PRESENT PROCES-VERBAL DES PHOTOGRAPHIES QUI SONT LE REFLET EXACT DE MES CONSTATATIONS.

TELLES SONT LES CONSTATATIONS QUI FONT L'OBJET DU PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

MAITRE JEREMIE LE PESANT

